

**Formulaire pour l'obtention d'un PRÊT ETUDIANT A 0 %****Année universitaire 2016-2017**

Dossier à retourner impérativement avant le 1er février 2017

Etat civil de l'emprunteur

Qualité : Mme M.

NOM :

Prénom :

Né(e) le : à :

N° Securite Sociale :

Adresse familiale :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Cursus scolaire de l'emprunteurBaccalauréat obtenu en : Série ou équivalence :

| Études supérieures | Formation (1) | Diplôme obtenu (1) | Etablissements fréquentés |
|--------------------|---------------|--------------------|---------------------------|
| 2013-2014 | | | |
| 2014-2015 | | | |
| 2015-2016 | | | |

(1)BTS, DUT, classes prépa,Licence, Maîtrise, Thèse, Grandes Ecoles ...

Année universitaire 2016-2017

DIPLÔME PREPARE

Date prévisionnelle d'obtention du diplôme :

Nom et adresse de l'établissement fréquenté :

Si année universitaire ou stage longue durée effectué à l'étranger :
Nom et adresse de l'établissement ou entreprise fréquenté (joindre justificatifs) :

J'ai connu le dispositif de prêt étudiant du Département grâce à (radio, site Internet , facebook, twitter, magazine, entourage...) précisez :

Engagement de l'emprunteur

Je soussigné(e) Nom, prénom :

SOLLICITE du **Département de la HAUTE-SAVOIE** un prêt d'honneur, à taux 0 %, pour poursuivre mes études supérieures.

- Il s'agit d'une première demande de prêt d'honneur (1)
 J'ai déjà bénéficié d'un (de) prêt(s) antérieur(s) aux dates et pour les montants suivants (1) :

| Année | Montant |
|-------|---------|
| | |
| | |
| | |

J'ai pris connaissance des conditions générales figurant en page 4, imposées par le règlement départemental, et je m'engage sur l'honneur à rembourser la totalité de l'avance qui m'aura été consentie solidairement avec : père, mère, conjoint, tuteur, curateur, (ou autre à préciser :)
(rayer les mentions inutiles).

Je m'engage à informer le Département de toutes modifications intervenant dans ma situation.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente demande, sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de ma demande, le retrait ou le remboursement immédiat du prêt.

Si l'emprunteur est mineur :

A le

Signature des parents ou du tuteur :

**Signature de l'emprunteur précédée de la mention
"lu et approuvé"**

Situation de la famille de l'emprunteur

| PERE / BEAU-PERE / TUTEUR ... (rayer les mentions inutiles) | | MERE / BELLE-MERE / TUTRICE ... (rayer les mentions inutiles) | |
|--|--|--|--|
| NOM : | <input type="text"/> | NOM : | <input type="text"/> |
| Prénom : | <input type="text"/> | Prénom : | <input type="text"/> |
| Adresse : | <input type="text"/> | Adresse : | <input type="text"/> |
| Code postal : | <input type="text"/> | Code postal : | <input type="text"/> |
| Ville : | <input type="text"/> | Ville : | <input type="text"/> |
| Téléphone : | <input type="text"/> | Téléphone : | <input type="text"/> |
| Profession : | <input type="text"/> | Profession : | <input type="text"/> |
| Est-il imposable sur le revenu ? | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | Est-il imposable sur le revenu ? | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Nombre d'enfants mineurs à charge : | <input type="text"/> | Nombre d'enfants mineurs à charge : | <input type="text"/> |
| Nombre d'enfants majeurs à charge : | <input type="text"/> | Nombre d'enfants majeurs à charge : | <input type="text"/> |

Situation fiscale de l'emprunteur

| | |
|---|--------------------------------------|
| L'étudiant est fiscalement | |
| <input type="checkbox"/> à charge de sa famille | <input type="checkbox"/> indépendant |

Situation du cautionnaire

Qualité : M. Mme

Père Mère Tuteur Conjoint Autre (à préciser)

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

Engagement du cautionnaire

Je soussigné(e) Nom, prénom (cautionnaire) : déclare avoir pris connaissance des conditions générales du prêt d'honneur figurant en page 4, octroyé par le Département de la Haute-Savoie à (Nom, prénom de l'emprunteur-étudiant) :
.....

A le

Signature :

Dossier à retourner avant le 1^{er} février 2017 **par mail** ou **à l'adresse suivante** :

→ **DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

Direction de l'Economie, de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation

20 avenue du Parmelan - CS 32444 - 74041 ANNECY CEDEX

E-mail : deesi@hautesavoie.fr - Contact téléphonique : 04 50 33 50 76

LE DOSSIER SERA RETOURNE A L'EXPEDITEUR, SANS EXAMEN, S'IL N'EST PAS RENSEIGNE CORRECTEMENT ET DE FACON LISIBLE

ET SI L'UNE DES PIECES DEMANDEES CI-DESSOUS EST ABSENTE

Documents à fournir

- **1 formulaire** complété correctement, lisiblement et signé (fiche de renseignements et engagements de l'emprunteur et du cautionnaire) - **signatures pages 2-3-4**
- **1 certificat de scolarité** délivré par l'établissement d'accueil pour l'année universitaire 2016-2017
- **1 photocopie de la carte d'identité** en cours de validité de l'étudiant
- **1 photocopie de la carte d'identité** en cours de validité du cautionnaire
- **1 photocopie du baccalauréat** (ou équivalence) ou **notes du bac** ou du **dernier diplôme**/ou **notes** en votre possession
- **1 photocopie du dernier avis d'imposition** ou de non imposition de l'emprunteur (s'il y a lieu) **ou des parents** (ou tuteurs)
- **1 relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'étudiant**

**CONDITIONS GENERALES A REMPLIR POUR L'OBTENTION D'UN PRET D'HONNEUR
ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

ARTICLE 1^{er} – CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Être **étudiant haut-savoyard**, titulaire du BAC ou équivalence, et poursuivre un cursus universitaire non rémunéré dans un établissement public ou privé d'enseignement supérieur délivrant un diplôme agréé par l'Etat
- Être **domicilié soi-même ou ses parents, si l'étudiant est fiscalement rattaché à eux, en Haute-Savoie**
- Avoir moins de 28 ans
- Être de nationalité française
- Obtenir la caution des parents ou tuteurs, éventuellement d'un autre tiers
- Être titulaire du baccalauréat (ou équivalence)
- Justifier d'un cursus logique et d'une assiduité aux cours
- Respecter les conditions de ressources

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE RESSOURCES

Le quotient familial des parents ou de l'étudiant doit être inférieur à 22 230 € pour les revenus de l'année 2015 (plafond de ressources Ministère Education Nationale, Enseignement Supérieur et Recherche / points de charge 2 - échelon 2) → *quotient familial = revenu imposable / nombre de parts*
Le quotient familial ne constitue que l'un des critères d'appréciation du dossier ; il n'ouvre donc pas systématiquement droit à l'attribution d'un prêt, celui-ci étant accordé par l'Assemblée Départementale dans la limite des crédits inscrits au budget départemental.

ARTICLE 3 – MONTANT DU PRET

Montant unique de **1 800 €** quel que soit le diplôme d'études supérieures préparé.

ARTICLE 4 – MODALITES DE REMBOURSEMENT

Le prêt sera remboursable en deux (2) versements égaux, au cours du mois de mai ou juin de la 6^{ème} année après la date d'obtention du prêt (soit **2022**) et courant mai/juin de la 7^{ème} année (soit **2023**), **sans intérêt**.
Le bénéficiaire peut rembourser par anticipation les sommes perçues.
En tout état de cause, la procédure de demande de remboursement des sommes dues serait engagée dans l'année suivant l'interruption du cursus ou l'annulation du prêt (cf. article 5).

ARTICLE 5 – ANNULATION

Le prêt peut être annulé sans aucun recours de l'intéressé :
-s'il ne satisfait plus aux conditions générales du présent règlement,
-s'il n'apporte pas la preuve de son maintien dans le cursus universitaire,
-ou s'il n'informe pas le Département de la Haute-Savoie des modifications éventuelles intervenues dans sa situation.

ARTICLE 6 – CAUTIONNEMENT

La demande de prêt doit obligatoirement être assortie de l'engagement solidaire d'une caution.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENT

Le bénéficiaire s'engage sur l'honneur à se conformer à toutes les stipulations des présentes conditions générales de prêt. Cet engagement doit être cautionné de préférence par les parents qui, le cas échéant, seront tenus au remboursement du prêt octroyé à l'étudiant bénéficiaire.

ARTICLE 8 – CONSTITUTION DU DOSSIER

La demande de prêt correctement renseignée, doit être accompagnée de l'ensemble des pièces exigées par l'administration départementale, énumérées en annexe jointe à la demande de prêt.

***Tout dossier incomplet, rempli de façon illisible, non signé
ne sera pas examiné et sera renvoyé à son expéditeur.***

L'EMPRUNTEUR

Lu et approuvé (signature)

LE CAUTIONNAIRE

Lu et approuvé (signature)

Pour l'année universitaire 2016-2017, les dossiers sont diffusés à partir de juillet 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016 sur simple demande de l'étudiant ou de sa famille, par téléphone ou mail / téléchargeable également sur le site www.hautesavoie.fr
Les dossiers non réceptionnés complets et signés avant le 1er février 2017 ne seront pas recevables et seront retournés au demandeur.

Tout dossier reçu dans la Direction fera l'objet, d'un accusé de réception (postal ou mail) précisant sa recevabilité administrative ou les compléments de renseignements et de documents à fournir et donne indication du calendrier d'examen et de décision.

La décision d'octroi du prêt est prise par la Commission Permanente du Conseil départemental. Toute demande de dérogation est examinée par la Commission Economie, Enseignement Supérieur, Recherche et Aménagement Numérique.

Le demandeur est informé, par courrier, de la décision de la Commission. Dans le cas d'une décision favorable, cette notification s'accompagne de la transmission du contrat de prêt à retourner signé par le demandeur et le cautionnaire.

Après retour au Département et signature par le Président, le virement du montant alloué est engagé : s'agissant d'un virement administratif effectué par la Paierie départementale, le délai pour que le compte de l'étudiant soit crédité est de l'ordre de 3 semaines. La date prévisionnelle en sera indiquée dans la lettre de transmission au demandeur d'un exemplaire du contrat de prêt signé.

Les services financiers du Département émettront le titre de recettes correspondant au remboursement de chaque moitié du prêt, les sixième et septième années suivant son attribution au cours des mois de mai/juin. La Paierie Départementale est ensuite chargée du recouvrement de ce prêt.